

Contrat de location

Article 1 : Produit(s) loué(s) / Prix / Durée de la location

Voir facture annexée.

Article 2 : Garantie de dépôt

La détention d'un compte MyDecathlon est obligatoire, l'enregistrement du numéro de votre pièce d'identité sera effectué sur votre profil client.

Article 3 : Disponibilité du matériel

Le(s) Produit(s) est/sont louables jusqu'à épuisement du stock.

Article 4 : Assurance

Les détenteurs d'un compte Decathlon bénéficient d'une assurance casse offerte. Pour que celle-ci s'applique, le(s) produit(s) doit/doivent être utilisé(s) dans le respect des consignes d'utilisation normales (utilisation sur un terrain adapté et avec tout le soin et toute la diligence nécessaires).

Cette assurance ne couvre pas l'hypothèse du matériel perdu ou volé, et dans ce cas, vous serez tenu responsable de rembourser le montant du produit neuf.

Article 5 : Responsabilité

Le matériel utilisé en location est sous votre entière responsabilité, pour les enfants mineurs sous celle de leur parent ou représentant légal.

Par la signature de ce document, vous déchargez Decathlon et ses sociétés affiliées, ainsi que tous ses employé(e)s ou autres auxiliaires en lien avec des produits commercialisés par Decathlon, de toute responsabilité (y compris de toute responsabilité contractuelle ou extra-contractuelle), sans aucune exception ni réserve, en cas d'incident de toute nature qui surviendrait lors de l'utilisation, quelle qu'en soit la cause (y compris en cas d'accident, de vol ou de tout dommage pouvant être occasionné par ou à l'occasion d'un éventuel accident ou de tout autre événement pouvant survenir lors de ladite utilisation et de toutes les conséquences qui en découlent).

Decathlon n'assume aucune responsabilité pour le fait de ses employés ou autres auxiliaires.

Par la présente, vous confirmez que vous disposez d'une couverture d'assurance appropriée (et notamment d'une assurance responsabilité civile et d'une assurance-accidents) couvrant l'ensemble des risques liés à l'utilisation du/des Produit(s).

Vous reconnaissez avoir pris connaissance des consignes de sécurité afférentes à l'activité prévue lors de l'utilisation et vous engagez à les respecter.

En cas de dommage subi par Decathlon ou des tiers résultant d'une mauvaise utilisation du/des Produit(s) loué(s) ou du non-respect des consignes données lors de la remise du matériel de location, vous vous engagez à rembourser intégralement ledit dommage.

Article 6 : Retour

Le matériel doit être rendu propre, en bon état et à la date prévue.

Des frais de nettoyage seront facturés pour les articles rendus sales ou avec des codes-barres manquants. Dans le cas où les produits sont rendus dans un état tel ne pouvant plus être reloués, un remboursement du produit pourra être demandé.

Tout retard vous sera compté comme jour de location supplémentaire pour les locations journalières. Pour les locations longues durées (supérieures à trois mois), tout mois commencé est dû intégralement. Pour les location de matériel de ski, une tolérance jusqu'au lendemain à 12:00 de la date de retour prévue pourra être acceptée sous réserve d'avoir informé le magasin. Pour les retours prévus le samedi, le matériel doit être rendu avant l'heure de fermeture du magasin, dans le cas contraire, la journée du dimanche sera facturée.

Article 7 : Remboursement

Le remboursement se fera uniquement sur présentation d'un certificat médical attestant que la personne ne peut plus pratiquer de sport. **Attention** : passé un délai de 21 jours après la date d'effet du contrat, aucun remboursement ne sera accepté.

Lu et approuvé, date et signature du client :
